

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 56 (1930)
Heft: 20

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

Réd. : D^r H. DEMIERRE, ing.

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE DE PUBLICATION DE LA COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN
 ORGANE DE L'ASSOCIATION SUISSE D'HYGIÈNE ET DE TECHNIQUE URBAINES
 ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SOMMAIRE : *L'immeuble normalisé à montage rapide*, système L. PERRET. — *Recherches sur les barrages déversoirs*, par M. L. ESCANDE, ingénieur-conseil (suite). — *Colloque électrique*. — *Congrès international de photogrammétrie, Zurich 1930*. — SOCIÉTÉS : 52^e Assemblée de la Société suisse des ingénieurs et des architectes. — BIBLIOGRAPHIE. — CARNET DES CONCOURS. — Service de placement.

L'immeuble normalisé à montage rapide.¹

Système L. PERRET.

Devant la crise de l'habitation dont souffre la France depuis la guerre, les recherches de tous ceux qu'intéresse l'industrie du bâtiment n'ont pas fait défaut et ont contribué à améliorer une situation angoissante pour la vitalité de la nation.

Sous l'impulsion du Ministère du Travail, il vient d'être créé des types normalisés de maisons familiales à prix de revient réduit dont l'édification va apporter un soulagement à la crise actuelle. La même méthode peut être appliquée à l'édification des immeubles à multiples étages, dont l'usage s'impose dans les villes et leur banlieue, vu le prix élevé du terrain.

Il est notoire que l'édification des immeubles d'habitation est, à notre époque, un problème dont la réalisation est excessivement coûteuse quand on emploie les procédés usuels de construction.

Si l'on veut arriver à bâtir des maisons à un prix de revient modéré, il faut appliquer à l'industrie du bâtiment les principes de la normalisation qui ont permis, dans d'autres industries, une réduction surprenante du coût de la main-d'œuvre.

La construction d'un immeuble comprend les travaux de nombreux corps d'état qui se prêtent, à des degrés divers, à la normalisation. Il a été fait déjà diverses tentatives dans cette voie, mais l'application ne s'est que très peu étendue aux travaux de maçonnerie et de serrurerie, qui, à eux seuls, représentent environ la moitié du coût total de l'immeuble.

Il faut donc absolument normaliser les éléments constitutifs de ces deux catégories de travaux, si l'on veut arriver à réduire sensiblement le prix de revient de l'ensemble.

On peut se demander si, dans ces conditions, il est néanmoins possible de réaliser un ensemble se prêtant à l'aménagement de logements disposés suivant les règles usuelles. Il n'y a aucun doute à avoir à ce sujet, et il suffit, pour être convaincu, d'examiner les plans schématiques qui suivent (fig. 1, 2, 3 et 4), qui montrent diverses dispositions auxquelles se prête le type d'immeuble étudié en vue de donner à la classe modeste des logements hygiéniques, d'un prix modéré, mais munis néanmoins du confort nécessaire. Il est évidemment possible de réaliser d'autres types d'immeubles. Le

procédé de construction qui fait l'objet de la présente étude est l'application intégrale à un immeuble à étages de la normalisation conjuguée avec un mode d'édification particulier, qui consiste à opérer dans l'ordre inverse de la pratique courante, c'est-à-dire en commençant l'immeuble par l'étage supérieur et en le terminant par le rez-de-chaussée.

Il présente les principales caractéristiques suivantes :

Emploi d'éléments de forme simple, normalisée, par suite interchangeables, fabriqués en usine. Assemblage de tous ces éléments au niveau du sol par un personnel ouvrier groupé dans un emplacement commode, facilement accessible et de surveillance aisée. Montage effectué au moyen d'appareils spéciaux opérant dans la hauteur du rez-de-chaussée et du sous-sol, rendant inutile l'emploi d'échafaudages extérieurs, et supprimant ainsi les risques d'accidents pour travaux en élévation. Utilisation au maximum de la surface du terrain disponible, du fait de la suppression de tous les murs de refend et de l'épaisseur réduite des murs des façades. Grande rapidité de construction résultant : de l'emploi d'appareils de levage spéciaux, de la suppression presque absolue au chantier des travaux de maçonnerie, de la possibilité de faire presque tous les travaux à l'abri des intempéries, de la faculté de procéder simultanément aux travaux de parachèvement des étages supérieurs pendant que s'effectue le gros-œuvre de l'étage inférieur ; suppression de tout gaspillage de matières premières, par suite de la préparation méthodique en usine de tous les éléments ; possibilité de démonter rapidement un immeuble, dans le cas où une nécessité impérieuse demanderait son déplacement. Cette opération serait faite au moyen de l'appareil utilisé pour le montage, opérant dans un ordre inverse. Les éléments essentiels de la construction ne subiraient aucune avarie.

Ce procédé peut être appliqué à n'importe quelle maison d'habitation, mais il est plus particulièrement indiqué pour l'édification des immeubles de cinq à six étages. Pour conserver tous ses avantages, il nécessite des terrains de forme régulière à côtés perpendiculaires. Il est toutefois possible de réaliser des immeubles ayant des parties biaisées en jonctionnant les parties rectangulaires au moyen d'éléments de raccord.

Composition d'un immeuble. (Fig. 1 à 9.)

La construction comporte une ossature en charpente métallique d'acier avec un remplissage en ciment armé dans les planchers et les façades ; pour ces dernières, le revêtement extérieur en ciment armé est doublé par une paroi intérieure en « solomite »¹ ou tout autre matériau isolant, recouvert

¹ Reproduit de la revue « *Recherches et Inventions* » (octobre 1929) dont la direction a obligeamment mis ses clichés à notre disposition.